

Ce communiqué n'est pas pour diffusion sur les services de fils de presse américains, ni pour une diffusion aux États-Unis

MINÉRAUX MANICOUAGAN INC.
133, rue Richmond W., Suite 501
Toronto, Ontario
M5H 2L3
(416) 542-3980

COMMUNIQUÉ

MINÉRAUX MANICOUAGAN INC. CONCLUT UN PLACEMENT PRIVÉ SANS COURTIER AVEC LE GROUPE MINERALFIELDS ET ANNONCE LA CLÔTURE DE LA PREMIÈRE TRANCHE DU PLACEMENT PRIVÉ

TORONTO, 25 mars 2010 – Minéraux Manicouagan Inc. (TSX-V: MAM) est heureuse d'annoncer un placement privé sans courtier pour un produit brut de 1 million \$ représentant 20 000 000 d'unités accréditatives au montant de 0,05 \$ chacune au groupe MineralFields. Chaque unité accréditative sera composée d'une action ordinaire accréditative et d'un bon de souscription non accréditif d'action ordinaire. Chaque bon de souscription permettra au détenteur d'acquérir une action ordinaire de Manicouagan pour une période de 24 mois à partir de la date de clôture du placement privé, au coût de 0,10 \$ par action pour les 12 premiers mois et de 0,12 \$ par action pour la deuxième période de 12 mois. Si les actions ordinaires de Manicouagan se transigent à 0,18 \$ par action ordinaire ou plus pendant 21 séances consécutives, Manicouagan pourrait alors accélérer l'expiration du bon de souscription dans un délai de 30 jours suivant un avis par écrit.

Relativement au placement privé, Manicouagan a accepté de verser des honoraires d'intermédiation en espèce à Limited Market Dealer Inc. équivalant à 3 % du produit brut, en plus d'émettre des options d'honoraires d'intermédiation pour les unités (les « unités d'option ») équivalant à 8 % du nombre d'unités accréditatives souscrites au prix de 0,05 \$ par unité d'option, où chaque unité d'option est composée d'une action ordinaire non accréditative et d'un bon de souscription non accréditif d'action ordinaire. Chacun de ces bons de souscription permettront aux détenteurs d'acquérir une action ordinaire de Manicouagan pendant une période de 24 mois à partir de la date de clôture du placement privé au coût de 0,10 \$ par action pendant les 12 premiers mois et de 0,12 \$ par action pour la deuxième année. Les unités d'option auront une échéance de 24 mois. Tous les titres émis dans le placement privé seront sujets à une période de détention de quatre mois à partir de leur date de distribution.

L'achèvement du financement est sujet à la réception de toutes les approbations réglementaires requises, notamment l'acceptation finale par la Bourse de croissance TSX.

La clôture du placement privé se fera en deux tranches, d'abord pour 550 000 \$ le 24 mars 2010 et ensuite pour 450 000 \$, au plus tard le 31 mars 2010. Les souscripteurs du placement privé n'ont aucun lien de dépendance avec Manicouagan ou avec son équipe de direction.

Manicouagan utilisera les fonds pour poursuivre ses activités d'exploration sur ses propriétés canadiennes, plus particulièrement 700 000 \$ en Ontario et 300 000 \$ au Québec.

Manicouagan compte utiliser les fonds en Ontario pour faire progresser les travaux sur la propriété aurifère Pickle Lake, notamment les cibles de forage récemment identifiés sur la propriété Pickle Lake East. Cette propriété couvre le prolongement de la découverte de la structure aurifère qui renferme la mine Pickle Crow présentement explorée par PC Gold Inc.

Depuis avril 2009, Manicouagan a rassemblé un important territoire dans la région de Pickle Lake couvrant environ 132 kilomètres carrés dans ce camp minier aurifère établi mais sous exploré.

Clôture de la première tranche

Manicouagan a conclu la première tranche du placement privé mentionné en titre en émettant 11 millions d'unités, chacune composée d'une action ordinaire accréditive et un bon de souscription non accréditif d'action ordinaire, au prix unitaire de 0,05 \$.

Les actions ordinaires accréditives et les bons de souscription non-accréditifs émis sont sujets à une période de détention de quatre mois qui prendra fin le 25 juillet 2010. Manicouagan a versé les honoraires d'intermédiation en espèce et a émis les unités d'options d'intermédiation en accord avec l'échéancier du financement. Les unités d'options sont aussi sujettes à une période de détention de quatre mois prenant fin le 25 juillet 2010.

« Nous sommes très heureux de poursuivre notre relation avec le groupe MineralFields », a indiqué M. Joseph Baylis, président et chef de la direction de Manicouagan. « Ce financement contribuera à la croissance et au développement des actifs de Manicouagan et nous sommes fier de travailler avec le groupe MineralFields dans la poursuite du développement de notre propriété aurifère de Pickle Lake en Ontario et de nos autres propriétés au Québec et en Saskatchewan.

À propos de MineralFields, Pathway et de First Canadian Securities®

Le groupe MineralFields, une division de Pathway Asset Management, basé à Toronto, Vancouver, Montréal et Calgary, est un fonds minier gérant d'importants actifs qui offre aux investisseurs canadiens ses sociétés en commandite « super accréditives », bénéficiant d'avantages fiscaux ainsi que d'autres sociétés en

commandite à des investisseurs à travers le monde. Pathway Asset Management est également spécialisé en manufacture et distribution de produits structurés et de fonds communs de placement, dont notamment la série de fonds communs de placement de classe corporative Pathway Multi Series Funds Inc. Pour plus d'information au sujet du groupe MineralFields, nous vous invitons à consulter le www.mineralfields.com. First Canadian Securities® (une division de Limited Market Dealer Inc.) est un chef de file en financement de ressources, par financements « accreditifs » ainsi que par investissements privés dans le capital de sociétés cotées, selon des pratiques compétitives, efficaces et misant sur le service, et offre également aux sociétés de ressources des services en investissement d'affaires, en fusions et acquisitions et de la consultation relative à l'industrie minière. MineralFields et Pathway ont financé des centaines de sociétés de prospection pétrolière et gazière et d'exploration minière par l'intermédiaire de First Canadian Securities®.

À propos de Manicouagan

Minéraux Manicouagan Inc. est une entreprise d'exploration canadienne dont l'objectif est de faire progresser les projets aurifères de la ceinture aurifère du lac Pickle, en Ontario. Manicouagan compte également plusieurs projets de produits de base, dont le gisement de zinc du lac Brabant en Saskatchewan et le projet de nickel-cuivre-cobalt HPM/Forgues au Québec.

Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter :

Joseph Baylis, président et chef de la direction, Minéraux Manicouagan Inc.
(416) 360-3038
investorrelations@manicouaganminerals.com

Les titres émis n'ont pas et ne seront pas inscrits en vertu de la Loi américaine sur les valeurs mobilières de 1933, ainsi amendée, et ces titres ne peuvent pas être offerts ou vendus aux États-Unis ou à des Américains, pour leur compte ou leur profit sans inscription ou sans exemption applicable aux exigences américaines en matière d'inscription.

La Bourse de croissance TSX n'a pas passé en revue ce communiqué et décline toute responsabilité quant au bien-fondé ou à l'exactitude des renseignements qu'il contient. En outre, elle n'approuve ni ne réfute le contenu du présent communiqué.

Hormis les faits de nature historique, tous les énoncés du présent communiqué, notamment les déclarations concernant les minéralisations et les réserves potentielles, les résultats d'exploration, ainsi que les plans et objectifs futurs de la société, constituent des énoncés prospectifs associés à divers facteurs de risque et d'incertitude. La société ne peut garantir que les énoncés prospectifs se révéleront exacts, et les résultats réels ainsi que les événements futurs pourraient être sensiblement différents de ceux prévus dans ces énoncés. Parmi les facteurs importants pouvant faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement des prévisions de la société, mentionnons les risques liés aux activités d'exploration décrites dans le présent communiqué et, périodiquement, dans les documents que la société dépose auprès des organismes de réglementation.